



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2022/008

*Réunion du 15 février 2022 à 19h00*  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 08/02/2022

Date d'affichage : 08/02/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à M. Christophe LEBON, M. Laurent MOREAU ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER ayant donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN et Mme Andrée THOMAS ayant donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

---

**Objet :** Modification du plan de financement pour le dépôt de dossier DSIL 2022 - Travaux sur les équipements sportifs

Considérant que les travaux sur les équipements sportifs sont éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2022. Ils sont susceptibles d'être subventionnés par tout autre partenaire financier.

Considérant que suite à la réception de nouveaux devis après le conseil municipal de décembre, ce nouveau plan de financement annule et remplace celui approuvé lors du conseil municipal du 14 décembre par l'intermédiaire de la délibération n°2021-110.

Vu les projets sur les équipements sportifs de la ville de Vouziers pouvant faire l'objet d'une demande d'aides au titre de la DSIL 2022 et auprès de tous les autres partenaires.

Vu la commission « affaires sportives » du 27 janvier 2022 qui a émis un avis favorable pour les projets d'équipements sportifs suivants :

- Les gymnase Caquot,
  - o Grande salle – sécurisation - protection murale des buts de hand-football ;
  - o Grande salle – sécurisation – changement des buts relevables de basket ;
  - o Grande salle – sécurisation – changement des buts de handball ;
- Le gymnase de Syrienne,
  - o Sécurisation - protection murale des buts de hand-football ;

.../...

- Le terrain de pétanque,
  - o Sécurisation – délimitation grillagée d'une partie des terrains de pétanque ;
- Le plateau multisports près du stade,
  - o Sécurisation – installation de 2 buts de basket ;
  - o Sécurisation – installation filet pare-ballon côté rue de l'Argonne ;
  - o Terrain stabilisé,
  - o Sécurisation – changement des 4 buts rabattables de foot à 7 et 2 buts de foot à 11
- Le plateau multisports de Vrizy,
  - o Sécurisation – changement des 2 buts de foot-hand

Plan de financement prévisionnel 2022			
Sécurisation et amélioration des équipements sportifs			
Dépenses	Estimation HT	Recette	
Montants prévisionnels		Subventions prévisionnelles	
Gymnases Caquot et Syrienne - sécurisation protection murale des buts de hand	16 605,50 €	Etat	40% 28 818,39 €
Gymnase Caquot - sécurisation - changement des buts relevables de basket	14 314,82 €		
Gymnase Caquot - sécurisation - changement des buts de handball	3 867,00 €		
Terrain de pétanque - sécurisation délimitation grillagée d'une partie des terrains	6 855,00 €		
Plateau scolaire - sécurisation - installation de 2 buts de basket	5 401,66 €		
Plateau scolaire - sécurisation - installation filet pare-ballon côté rue de l'Argonne	7 400,00 €		
Terrain stabilisé - sécurisation - changement des buts de foot 4 rabattables et 2 fixes	13 849,00 €		
Plateau multisports de Vrizy - sécurisation - changement des 2 buts de foot	3 753,00 €		
<b>TOTAL MONTANTS ELIGIBLES</b>	<b>72 045,98 €</b>	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>28 818,39 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>43 454,68 €</b>
TVA (20%)	14 409,20 €	FCTVA (16,404%)	14 182,11 €
<b>TOTAL Général TTC</b>	<b>86 455,18 €</b>	<b>TOTAL Général TTC</b>	<b>86 455,18 €</b>
<b>Financement communal</b>		<b>Autofinancement</b>	<b>43 454,68 €</b> <b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De VALIDER le Plan de financement tel que proposé qui annule et remplace celui de la délibération n°2021-110
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à solliciter pour chacune des opérations de travaux des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, notamment au titre de la DSIL 2022, ainsi que tous les autres partenaires pouvant participer à ces projets selon le plan de financement ci-dessus ;
- De CHARGER le Maire ou son adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Fait en mairie le 21/02/2022  
Le Maire,  
Yann DUGARD



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :

22 FEB 2022